

Appels à Projets Pégase

Cadrage et fonctionnement

Version 09 avril 2026

1. Constitution du comité de sélection

Le comité de sélection 2026 est constitué de l'ensemble des membres du groupe de travail de l'action 3 du pôle Pégase, ainsi que les experts de terrain sollicités, auxquels pourront s'ajouter des personnes supplémentaires, en cas d'afflux de dossiers ou d'absences de nombreux membres du comité.

Experts recherche et terrain internes en 2026 : Marie-Line Bosse* (LPNC) ; Vincent Dromby* (Rectorat en Guyane) ; Nisa Fiogere (Rectorat) ; Myrtille Gardet* (Rectorat de Grenoble et responsable action 5 Pégase) ; Hervé Gaussier (IF et directeur de Pégase) ; Fanny Gimbert (LaRAC et responsable action 3 Pégase) ; Jean-Christophe Larbaud (Rectorat de Grenoble et responsable action 2 Pégase) ; Nadia Leroy (LaRAC) ; Cécile Nurra** (LaRAC) ; Sylvie Rebet (Rectorat de Grenoble) ; Solange Rossato (Lidilem) ; Sophie Soury Lavergne (LIG) ; Séverine Thiboud* (LaRAC).

Experts recherche externes sollicités cette année : 10 experts, identités non divulguées en dehors du comité de sélection.

2. Rôle du comité de sélection

Volet B

Chaque membre du comité de sélection complète la grille de critères (cf Annexe 2) pour chaque projet qui lui est attribué.

Chacun envoie ensuite sa grille par mail à une personne externe pour compilation de toutes les expertises.

La compilation des différentes expertises est réalisée puis communiquée à tous les membres du comité pour en prendre connaissance par mail.

S'il n'y a aucune ambiguïté, les projets avec uniquement des « OUI » sont financés. S'il existe des points à trancher ils sont discutés lors d'une réunion pour statuer sur les projets effectivement financés.

Volet A

Les projets doivent être évalués par au moins 1 expert externe à l'UGA, 1 membre du comité « chercheur-enseignant-chercheur » et 1 membre du comité « terrain-rectorat ».

Lors de la 1^{ère} réunion : faire un 1^{er} tri éventuel des projets sur le 1^{er} critère (Annexe 3a), faire le point sur les conflits d'intérêt et la manière de les gérer. Faire le point sur la somme restante et le nombre d'heures complémentaires enseignants disponibles après financement des projets du Volet B.

Répartition des dossiers aux experts externes, internes et de terrain sur proposition de la responsable de l'action 3.

Avant la 2^{ème} réunion : chaque membre « chercheur ou enseignant-chercheur » du comité évalue un ou plusieurs projets selon la grille des critères 1 à 4 (Annexe 3a), reçoit et centralise les autres expertises du ou

des projets pour lequel il sera rapporteur lors de la seconde réunion. Chaque membre « terrain-rectorat » évalue un ou plusieurs projets selon la grille du critère 5 (Annexe 3b).

Lors de la 2^{ème} réunion : jury final. Chaque membre rend compte des évaluations des différentes expertises pour le ou les projets dont il est rapporteur. Un classement des projets est établi en fonction de l'ensemble des expertises sur l'ensemble des critères annoncés dans l'AAP (voir Annexe 1). Le montant attribué à chaque projet sélectionné est défini.

3. Règles de gestion des conflits d'intérêt

Application de la règle 3¹ décrite dans la Charte de bonne conduite pour la mise en œuvre d'un appel à projet initié par l'UGA du 11 octobre 2021. Si cela empêche l'opérationnalisation du comité, la règle 2 est appliquée pour les collaborateurs et en dernier recours pour les porteurs.

Volet B

Un membre du comité qui a un conflit d'intérêt avec un projet déposé (porteur ou collaborateur du projet) :

- Évalue un ou plusieurs projets pour lesquels il n'a pas de conflit d'intérêt
- Vote, le cas échéant, les décisions du jury final concernant les projets pour lesquels il n'a pas de conflit d'intérêt
- N'évalue pas et ne vote pas les décisions liées au projet pour lequel il a un conflit d'intérêt

Volet A (règle 3)

Un membre du comité qui a un conflit d'intérêt avec un projet déposé (porteur ou collaborateur du projet) :

- Ne participe pas à l'évaluation des projets soumis (est exclu du comité)

Volet A (règle 2)

Un membre du comité qui a un conflit d'intérêt avec un projet déposé (porteur ou collaborateur du projet) :

- Participe à la 1^{ère} étape de tri (critère 1) et déclare alors ses conflits d'intérêts
- Évalue un ou plusieurs projets pour lesquels il n'a pas de conflit d'intérêt
- Participe au débat du jury final sur les projets pour lesquels il n'a pas de conflit d'intérêt, et sort pendant le débat sur le projet pour lequel il a un conflit d'intérêt
- Vote, le cas échéant, les décisions du jury final concernant les projets pour lesquels il n'a pas de conflit d'intérêt
- Ne vote pas le classement final de l'ensemble des projets

En 2026, la règle 3 est appliquée pour les porteurs de projets (membre concerné marqué ** en page 1) et la règle 2 est appliquée pour les collaborateurs à un projet soumis (membres concernés marqués * en page 1), en ajoutant leur exclusion de la deuxième réunion du comité de sélection.

4. Calendrier 2026

AAP diffusé le : 12/11/2026

Dates butoir de soumission : 12/12/2026 (volet B) ; 12/02/2026 (volet A)

Diffusion des résultats : 12/01/2026 (volet B) ; 30/04/2026 (volet A) reportée du 12/04/26

¹ Règle 2 Le membre :

- N'assiste pas aux débats portant sur le projet concerné,
- Ne participe pas aux votes individuels sur le projet,
- Participe aux votes collectifs sur les projets.

Règle 3 Le membre ne peut pas siéger au comité.

Annexe 1 – Descriptif de l'Appel à Projet Pégase 2026

Appel à Projets Pégase 2026

Date de diffusion : 12/11/2025



PÔLE PILOTE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS
ET DE RECHERCHE POUR L'ÉDUCATION

<https://www.polepilote-pegase.fr>

Objet : Aide financière à des projets de recherche en éducation

Date limite de dépôt des projets : volet B - 12 décembre 2025, volet A - 12 février 2026

Dépôt : via formulaire à compléter en ligne <https://framaforms.org/aap-pegase-2026-1761313200> et document pdf du projet à déposer (cf. trame) :

Trame téléchargeable sur le lien suivant : <https://tinyurl.com/AAPPEGASE2026>

Date de diffusion des résultats de l'AAP : volet B - 12 janvier 2026, volet A - 12 avril 2026

Informations générales et objectifs de l'AAP

Cet appel à projets est financé par le projet Pégase, lauréat du 3^e appel du Programme d'investissements d'avenir (PIA3) « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation ». **Il s'adresse à l'ensemble des chercheurs·euses et enseignant·e-s-chercheurs·euses de l'Université Grenoble Alpes, de l'Université Savoie Mont-Blanc et de l'Université de Guyane, partenaires du pôle Pégase. Chaque projet doit être porté par un·e chercheur·euse, enseignant·e-chercheur·euse ou ingénieur·e de recherche titulaire.**

L'appel à Projet Action 3 Pégase 2026 vise à encourager le développement de recherches en éducation, portant sur les apprentissages fondamentaux (langage oral et écrit, mathématiques, respect d'autrui), les processus en jeu dans ces apprentissages fondamentaux et/ou la réduction des inégalités scolaires (toutes disciplines de l'école possibles).

L'appel comprend deux volets :

- Volet A. Projets collaboratifs

Projets collaboratifs, facilitant l'utilisation des résultats de recherche sur le terrain, en lien avec les objectifs de Pégase. Montant : maximum 60 000 euros et 75h de vacation collaborateur de l'Education Nationale /an.

- Volet B. Début et fin de projets

Projets nécessitant un soutien financier pour débiter ou achever une recherche en éducation. Montant : maximum 2 000 euros et 75h de vacation collaborateur de l'Education Nationale.

Volet A : Projets collaboratifs (montant maximal 60 000 euros +75h max/an)

Date de démarrage : septembre 2026

Durée des projets : de 1 à 3 ans (un report d'un an est possible)

Ce volet est destiné aux projets visant à faciliter l'utilisation des résultats de recherche dans le domaine de l'éducation et prenant en compte les contraintes du terrain dans l'utilisation de ces propositions.

La proposition dans le projet peut donc porter sur :

- La création de dispositifs, interventions, outils (y compris numériques),
- L'élaboration de modèles de séquences d'enseignement utilisables par les enseignants, les parents ou les partenaires de l'école,
- Le développement de modules de formation ou d'interventions pour les enseignants, menées par des chercheurs·euse ou des formateurs·trices,
- Etc.

L'utilisabilité de cette proposition sera travaillée. Les propositions d'actions ou de ressources fondées sur des données issues de la recherche représentent un enjeu fondamental. Toutefois, leur efficacité seule ne garantit pas leur utilisation sur le terrain. En effet, une proposition efficace peut ne pas être utilisable si elle ne tient pas compte des contraintes spécifiques du contexte éducatif. C'est pourquoi cet appel à projets met l'accent sur le test de l'adéquation des propositions aux contraintes du terrain. Les projets doivent intégrer des chercheurs-euses et des acteurs du milieu scolaire (au sens large) afin de collaborer tout au long du processus. L'équipe devra également décrire précisément les modalités de cette collaboration et expliquer comment les contraintes identifiées ont été prises en compte pour assurer l'utilisabilité des ressources produites.

Plusieurs approches peuvent être envisagées pour évaluer et adapter les propositions : collaboration entre chercheurs-euses, enseignants, partenaires de l'école et formateurs d'enseignants, tests directs de l'acceptabilité par des utilisateurs experts, expérimentations en milieu naturel.

Votre proposition devra donc :

- **S'appuyer sur des données issues de la recherche ;**
- **Être ajustée aux contraintes du terrain via des processus de co-construction, des retours d'utilisateurs (enseignants, formateurs) ou des tests en contexte réel. Vous devrez expliquer comment vous vous êtes assurés que les contraintes du terrain ont été prises en compte afin d'augmenter l'utilisabilité de votre proposition ;**
- **Faire l'objet d'un test de son efficacité par une ou des études incluses dans le projet. Par efficacité, nous entendons le test de la relation de cause à effet entre l'utilisation de votre proposition et l'augmentation effective de ce que vous cherchez à modifier (apprentissage, comportement, etc). La méthodologie expérimentale ou les single case study seront donc à privilégier. ⚠ Les projets qui ne prévoient pas de tester l'efficacité des ressources produites ne seront pas éligibles, même s'ils sont fondés sur des données de recherche.**

Volet B : Début et fin de projets (montant maximal 2 000 euros + 75h max)

Date de démarrage des projets : à déterminer avec le porteur

Durée des projets : 1 an (possible de reporter d'1 an la date de fin)

Ce volet « Début et fin de projets » de l'AAP Pégase est destiné aux projets en éducation nécessitant une aide financière pour débiter ou terminer une recherche en éducation. Les projets doivent être en lien avec les objectifs du pôle Pégase (apprentissage fondamentaux, processus en jeu dans les apprentissages et/ou réduction des inégalités scolaires). Il n'y a pas d'autres contraintes que celles mentionnées ci-dessus et dans la partie informations générales du présent AAP (statut et affiliation du porteur).

Précisions sur le budget

⚠ Pégase ne finance pas de matériel informatique pour les projets mais peut fournir du matériel le temps du projet lorsqu'il s'agit d'ordinateurs. Du matériel à partager est également disponible, via Pégase et grâce à la plateforme UGA Platipus. ⚠ Les publications open access ne seront pas financées. Outre ces deux exceptions, tous les postes budgétaires sont possibles, dans le respect des dépenses décrites comme éligibles par la CDC (subvention PIA), y compris des heures de vacances payées aux personnels de l'éducation nationale collaborateurs du projet (taux horaire chargé = 57 € ; **le nombre annuel d'heures de vacation par personnel pourra aller jusqu'à 15 h, et ne devra pas dépasser 75 h par projet par an**). Ces heures de vacances payées au personnel de l'éducation seront comptées en dehors du maximum possible alloué au projet (ex : pour un projet volet A de 2 ans, vous pouvez demander 54 000€ + 150h de vacances pour 5 collaborateurs de l'Éducation Nationale ; pour un projet volet B, vous pouvez demander 2000 € + 75h de vacances pour 5 collaborateurs). Les dépenses se feront dans le cadre de la réglementation UGA. Les dépenses se feront via les gestionnaires financières de la DGDRIV en charge de Pégase. L'aide financière apportée ne sera donc pas reversée aux laboratoires. En revanche, pour les projets portés par l'UG et l'USMB il pourra être prévu l'établissement d'une convention de reversement à l'établissement.

Critères d'évaluation des projets

1. Adéquation du projet à l'objectif principal de l'AAP selon les volets

Volet Projets collaboratifs – Proposition visant à faciliter l'utilisation des résultats de recherche dans le monde de l'éducation, en lien avec les objectifs de Pégase - Améliorer les apprentissages fondamentaux (langage oral/écrit, mathématiques, respect d'autrui) et/ou réduire les inégalités scolaires.

Volet Début et fin de projets – En éducation, en lien avec les apprentissages fondamentaux et/ou la réduction des inégalités scolaires.

2. Qualité scientifique du projet (apport du projet par rapport à la littérature existante et positionnement du projet dans la littérature internationale).
3. Qualité méthodologique (adéquation de la méthodologie au test des hypothèses, qualité du test de l'efficacité de la proposition)
4. Évaluation des risques (faisabilité/acceptabilité) :

- qualité du consortium
 - adéquation de la demande financière
 - facilité d'implémentation, prise en compte des contraintes du terrain
5. Evaluation de la proposition par un expert de terrain
- a. Utilité de la proposition par rapport aux enjeux de l'AAP et de Pégase
 - b. Facilité d'implémentation et prise en compte des contraintes de terrain

Procédure de sélection des projets

Volet A. Collaboratif

Une pré-sélection sera effectuée par le comité de sélection « Action 3 Pégase 26 », sur la base du critère 1.

Les projets seront ensuite évalués par deux experts scientifiques, dont un expert externe à l'UGA, selon une grille reprenant les 4 premiers critères. Un expert de terrain sera consulté pour évaluer le critère 5. Un classement sera établi en fonction des différentes expertises. Le comité de sélection « Action 3 Pégase 26 » effectuera l'arbitrage final.

Volet B. Début et fin de projets

Les projets seront évalués par le comité de sélection « Action 3 Pégase 26 » qui effectuera l'arbitrage final en examinant les critères 1 à 3, ainsi que l'adéquation de la demande financière aux objectifs du projet.

Attentes du pôle vis-à-vis des projets financés

Les porteurs de projets financés devront fournir au pôle Pégase un rapport annuel, et un bilan final si le projet est programmé sur une période supérieure à un an.

Les projets devront faire apparaître clairement les autres livrables prévus et leur échéance, aussi bien au niveau scientifique (par exemple articles et communications) qu'au niveau des ressources pour l'enseignement.

Il est attendu que les projets soient menés dans l'intervalle de temps annoncé (et donc les dépenses effectuées dans l'intervalle en question). Un dépassement de 1 an maximum sur le temps annoncé pourra être accordé après justification. Au-delà de ce délai, l'argent non dépensé sera remis dans le pot commun pour les AAP futurs.

Les porteurs de projets financés s'engagent à respecter l'ensemble de règles qui leur sont fournies par le pôle dans le document « Récapitulatif des procédures ». Notamment, toutes les communications (articles scientifiques, posters, rapports de stage, présentations orales, etc.) devront mentionner le concours du pôle : « *Opération soutenue par l'État dans le cadre de l'action* »

Territoires d'innovation pédagogique » du Programme d'investissements d'avenir, opéré par la Caisse des Dépôts », en anglais « This research project was funded by the Pégase pilot project with the support of the French state, through the "Territories of educational innovation" plan which is part of the Future Investment Programme, run by the Caisse des Dépôts. ». Elles devront comporter les logos suivants : [Programme d'investissements d'avenir](#), [CDC](#) et [Pégase](#). Une participation à la [Semaine Internationale de la Pédagogie](#) (SIP) sous forme d'une présentation poster sera demandée.

A titre informatif, ce qu'apporte l'environnement Pégase et ce qu'il n'apporte pas :

- Le pôle Pégase ne sera pas en mesure de fournir un terrain d'expérimentation mais pourra aider à en chercher un ou à diffuser les besoins au terrain par l'intermédiaire du Pupillab (diffusion de vos besoins par mailing list, connaissance d'équipes potentiellement intéressées, etc).
- Le Pupillab (plateforme de recherche, support dans la recherche d'un terrain et liste de volontaires âgés de 3 à 17 ans, [cliquez sur ce lien pour plus d'informations](#)) est à votre disposition si vous en avez besoin.
- [Des tablettes et des casques audios](#) sont à votre disposition pour réaliser vos études.
- Des salles équipées pour vos rencontres sur tout le territoire : [les Educlab](#). Afin de favoriser les collaborations avec l'ensemble du territoire académique, le pôle Pégase déploie des Educlabs répartis sur l'ensemble de l'académie (voir le site du pôle Pégase pour une liste exhaustive et une description plus approfondie). Ces salles dédiées à l'ensemble des actions du pôle sont équipées pour le travail collaboratif (mobilier, outils informatiques et de visioconférence) au sein d'une structure scolaire 1er ou 2d degré. Chaque Educlab est accessible aux projets collaboratifs incluant des enseignants et formateurs de son territoire. Afin de faire vivre les recherches collaboratives sur l'ensemble du territoire, le pôle Pégase prévoit que 50 % au moins des projets financés soient ancrés dans le territoire d'un Educlab et que chaque Educlab soit investi par au moins un projet de recherche financé au cours de la période des 10 années du pôle. Les porteurs de projet sont donc encouragés à présenter un projet ancré sur le territoire d'un Educlab. De plus, en raison de l'implantation d'un grand nombre de projets sur la région grenobloise, les porteurs de projet sont incités à prévoir leur ancrage sur un autre Educlab que celui de Grenoble.
- Si vous avez besoin d'une voiture pour vos déplacements, nous en avons une à disposition et nous pouvons vous la réserver.
- Les heures de formation enseignant nécessaires à votre projet sont possiblement prises en charge par l'action de formation continue de Pégase. Pensez-y !
- Une diffusion de questionnaires est nécessaire pour contribuer à votre projet. C'est possible sur notre liste de diffusion à destination des enseignants. [Plus d'informations sur ce lien.](#)

Annexe 3a – Grille des critères 1 à 4 (experts externes et internes) pour l'expertise des projets volet A

Nom de l'expert :		Acronyme du projet évalué :	
Voici les principaux critères d'évaluation, cochez une case pour chacun des critères	très bonne adéquation au critère (10pts)	assez bonne adéquation au critère (7pts)	assez faible adéquation au critère (4pts)
	très faible adéquation au critère (1pt)		
Critère 1 : Adéquation du projet à l'objectif principal de l'AAP : proposition visant à faciliter l'utilisation des résultats de recherche dans le monde de l'éducation, en lien avec les objectifs de Pégase (améliorer les apprentissages fondamentaux - langage oral et écrit, mathématiques, respect d'autrui - et/ou réduire les inégalités scolaires) pour créer et évaluer l'efficacité d'une « proposition » pour l'éducation.			
Adéquation du projet au critère 1 : Cochez la case correspondante			
Critère 2 : Qualité scientifique du projet (apport du projet par rapport à la littérature existante et positionnement du projet dans la littérature internationale).			
Adéquation du projet au critère 2 : Cochez la case correspondante			
Critère 3 : Qualité méthodologique (adéquation de la méthodologie au test des hypothèses, qualité du test de l'efficacité de la proposition)			
Adéquation du projet au critère 3 : Cochez la case correspondante			
Critère 4 : Evaluation des risques (faisabilité/acceptabilité) : qualité du consortium, adéquation de la demande financière, facilité d'implémentation, prise en compte des contraintes du terrain			
Adéquation du projet au critère 4 : Cochez la case correspondante			
Evaluation plus qualitative : indiquer ci-dessous...			
...les points forts de ce projet			
...les points faibles de ce projet			
...les conseils d'amélioration que vous souhaitez transmettre au porteur du projet			

L'évaluation doit être envoyée à : fanny.gimbert@univ-grenoble-alpes.fr

Annexe 3b – Grille des critères 5a et 5b (expert de terrain) pour l'expertise des projets volet A

Nom de l'expert :		Acronyme du projet évalué :	
Voici les principaux critères d'évaluation, cochez une case pour chacun des critères	très bonne adéquation au critère (10pts)	assez bonne adéquation au critère (7pts)	assez faible adéquation au critère (4pts)
	très faible adéquation au critère (1pt)		
Critère 5a : Evaluation des propositions produites : utilité			
Adéquation du projet au critère 5a : Cochez la case correspondante			
Critère 5b : Evaluation des propositions produites : facilité d'implémentation, prise en compte des contraintes du terrain			
Adéquation du projet au critère 2 : Cochez la case correspondante			
Evaluation plus qualitative : indiquer ci-dessous...			
...les points forts de ce projet			
...les points faibles de ce projet			
...les conseils d'amélioration que vous souhaitez transmettre au porteur du projet			

L'évaluation doit être envoyée à : fanny.gimbert@univ-grenoble-alpes.fr